

LES ABRIS-BACS

Une solution de tri des déchets alimentaires adaptée au milieu urbain



Quand les agents de terrain inspirent la conception d'un produit innovant

SUEZ est le seul fabricant d'abris-bacs qui assure aussi la collecte des déchets alimentaires. L'expertise dans la collecte et la connaissance des déchets a permis aux équipes SUEZ de concevoir un abri-bac robuste et durable répondant à toutes les contraintes du terrain.

SUEZ assure l'installation et la maintenance grâce aux équipes locales supervisées et formées par un responsable commercial national qui suit et opère sur les contrats.



Fabriqué en France
(en partie par des équipes en insertion)

-
De la conception à l'assemblage, les abris-bacs parcourent seulement 255 km

« La synergie entre les métiers, l'écoute des agents de terrain et le retour des habitants sont nos sources d'inspiration »

Ce fonctionnement à deux échelles est au service de la réactivité afin d'assurer une bonne qualité du service pour les usagers et ainsi encourager le nouveau geste de tri.



En savoir plus

www.suez.fr

Vos contacts

Antoine.fallais@suez.com

Lydie.martin@suez.com



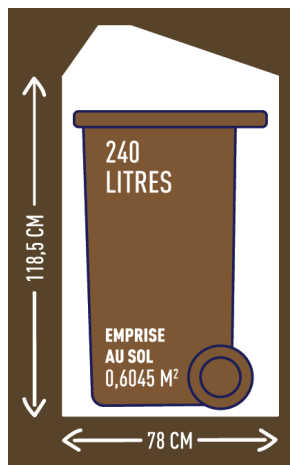
LES ABRIS-BACS

Une solution de tri des déchets alimentaires adaptée au milieu urbain



7 points clés à retenir

- 1** Une **ergonomie étudiée** pour :
 - encourager le geste de tri des usagers (covering, accès PMR, ...)
 - faciliter le travail des équipes de collecte et d'entretien (serrure à hauteur du buste)
 - favoriser la durabilité du produit et accélérer l'évacuation de l'eau de pluie et de lavage (surface inclinée sur le haut de l'abri-bac, ventilation, tôle de fond)
- 2** Un **produit éprouvé** sur plusieurs de nos références en collecte de déchets alimentaires
- 3** Un **abri-bac avec ou sans contrôle d'accès**, par badge ou smartphone et permettant, entre autres, de suivre le taux de remplissage de votre parc d'abris-bacs
- 4** Un **abri-bac inaccessible aux rongeurs** et conçu pour prévenir les nuisances
- 5** Un **abri-bac avec une très faible emprise au sol** et pleinement ajusté à la taille du bac en dessous
- 6** Un **positionnement de la porte à l'avant ou à l'arrière** de l'abri-bac et la possibilité de changer d'avis en cours de marché
- 7** Une **méthode innovante de condamnation des abris-bacs** avant le démarrage des collectes pour maximiser l'effet de curiosité des habitants et favoriser l'adoption du nouveau geste de tri



En savoir plus

www.suez.fr

Vos contacts

Antoine.fallais@suez.com

Lydie.martin@suez.com

